

4-1-1 SUIVI MÉDICAL DES PERSONNELS, INDIVIDUEL ET COLLECTIF

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	3

En matière de santé et de sécurité au travail, l'organisme public assure le suivi médical des personnels, aussi bien au niveau individuel que collectif

Objectif : Promouvoir et maintenir un degré élevé de bien être physique, mental et social (Iso 26000 article 6.4.6.1) ; établir des programmes mixtes personnels / direction pour la promotion de la santé et du bien être (Iso 26000 article 6.4.7.2); préserver l'accès aux soins de qualité pour tous (Défi n°7 SNDD)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Mettre en place et assurer le suivi des actions de prévention (expositions, fiches, conférences, etc.)
- Mettre en œuvre un partenariat avec les acteurs du *Médico-social* et fixer les conditions de réussite de ce partenariat (formation des acteurs, etc.)
- Établissement ou mise à jour du *document unique* [p.3] (DU)

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions réalisées suite aux préconisations du médecin du travail (rapport)
- Nombre d'actions réalisées suite à l'analyse des arrêts de travail de courte durée
- Nombre d'actions de prévention engagées
- Nombre d'actions de sensibilisation, de formation des acteurs du médico-social

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- CHSCT
- Communication
- Médico-social
- Partenaires externes spécialisés
- Personnels
- RH

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels [p.3]

Le site Dialogue social [p.3]

Le blog du Sénat sur le mal être au travail [p.3]

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail [p.3]

Une fédération de services de santé au travail [p.3]

Le plan national santé au travail - 2015-2019 [p.3]

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L1321-1: règlement intérieur et conditions de travail

L4121-1 et L4121-2, R4121-1 et suivants : document unique et obligation de prévention des risques

L4312.16 : rapport annuel de prévention du CHSCT

L4131-1 : droit de retrait des salariés face à un danger grave

D4624.33 : plan d'activité du médecin du travail ciblant les risques en milieu de travail

WEBOGRAPHIE

document unique : http://www.inrs.fr/htm/evaluation_des_risques_professionnels.html

Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Le site Dialogue social :

<http://www.dialogue-social.fr/fr/generation/id-100-publication-presentation-du-rapport-gosselin-sur-l-aptitude-et-l-inaptitude-medicale-au-travail-portant-s/contrats-de-generation.html?term=suivi+medical>

Le blog du Sénat sur le mal être au travail : <http://blogs.senat.fr/mal-etre-au-travail/>

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/\\$File/visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/$File/visu.html)

Une fédération de services de santé au travail : <http://www.cisme.org/>

Le plan national santé au travail - 2015-2019 :

<http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-conseil-d-orientation-sur-les,1455/plan-sante-au-travail-2015-2019,18424.html>